PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2021-533 – Taxation 2022*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 17 décembre 2021, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2021-533 intitulé «***Règlement de taxation 2022 »***

Ce règlement a pour objet de prévoir la taxation applicable aux immeubles situés sur le territoire municipal pour l'année 2022 aux fins de pourvoir aux obligations financières de la municipalité pour l'exercice financier 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 5 janvier 2022.

SERGE CARON
Directeur général et secrétaire trésorier par intérim